



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT, POUR LES TRANSITIONS ET L'AGRO-ÉCOLOGIE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Mentions légales des photos

Xavier Remongin, Cheik Saidou et Pascal Xicluna, photographes du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Janvier 2020

- p. 5** **Un nouvel élan pour accompagner les transitions agro-écologiques et alimentaires sur les territoires et mobiliser l'ensemble des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur**
- p. 9** **4 axes structurants pour la mobilisation de l'enseignement agricole en faveur de l'agro-écologie et des transitions**
- p. 10** AXE 1- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
- p. 12** AXE 2- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions
- p. 14** AXE 3- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation
- p. 16** AXE 4- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes
- p. 18** **La gouvernance du plan, aux niveaux local, régional et national**





Le plan « Enseigner à produire autrement » 2014-2018 a été une composante essentielle du projet agro-écologique pour la France, en organisant sa promotion dans l'enseignement agricole. Ce premier plan a conduit à une mobilisation forte des établissements d'enseignement technique agricole, des DRAAF/DAAF, des référents EPA, du dispositif national d'appui et de la DGER, rassemblés autour d'un objectif commun. En particulier, **les établissements ont saisi l'opportunité de remettre leur exploitation agricole ou atelier technologique au centre de leur projet et d'activer le continuum de leurs missions d'expérimentation, innovation, formation et d'animation des territoires.**

En ce sens, « Enseigner à produire autrement » est une réussite collective. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider et amplifier cette dynamique. **Le nouveau plan d'action « enseigner à produire autrement », pour les transitions et l'agro-écologie », dit EPA2, a pour objectif de mettre en résonance l'accompagnement des transitions et du projet agro-écologique** de la France, avec les missions de l'enseignement agricole.

Pour relever les défis du XXI^{ème} siècle, il est indispensable de conduire une transformation profonde des systèmes de production agricole au niveau des exploitations, des processus de transformation et des modes de distribution et de consommation, des systèmes alimentaires et des systèmes d'interactions entre les acteurs. Ces transitions nécessitent une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques.

Cette évolution est centrale pour l'enseignement agricole et lui permet, en se saisissant pleinement des défis liés aux transitions et à l'agro-écologie, de renforcer et valoriser ses spécificités pour être plus attractif pour les jeunes : lien entre l'homme

et le vivant, aller-retour entre approche systémique et observation fine, gestion des incertitudes, engagement individuel et collectif, insertion dans les territoires, ...

En impliquant de nombreux acteurs de la communauté éducative, la DGER, a identifié un ensemble d'actions qui constituent notre engagement collectif en soutien des transitions alimentaires, agro-écologiques et plus largement de toutes les transitions indispensables pour inventer un nouveau modèle écologique.

Ce plan a été construit suivant 4 axes structurants :

- **AXE 1 - Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie**
- **AXE 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions**
- **AXE 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation**
- **AXE 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes**

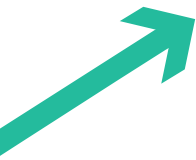
**4 axes
structurants
pour la
mobilisation de
l'enseignement
agricole en
faveur de
l'agro-écologie et
des transitions**

AXE 1

AXE 2

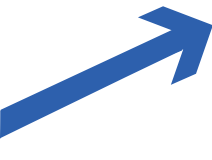
AXE 3

AXE 4



Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie

- Action 1.1 Préparer les jeunes à débattre
- Action 1.2 Soutenir la dynamique du réseau des éco-responsables
- Action 1.3 Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets
- Action 1.4 Reconnaître et valoriser toutes les compétences des apprenants liées aux transitions



Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions

- Action 2.1 Intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie dans les projets d'établissements
- Action 2.2 Poursuivre la rénovation des référentiels
- Action 2.3 Accompagner et former les équipes éducatives et pédagogiques aux référentiels rénovés
- Action 2.4 Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogiques accessible à tous les acteurs de l'enseignement agricole



Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstrateur et d'expérimentation

- Action 3.1 Élaborer et déployer une approche diagnostique harmonisée des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole
- Action 3.2 Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs progrès
- Action 3.3 Participer à des projets d'expérimentation et démonstration multi-sites
- Action 3.4 Repérer et impliquer des exploitations innovantes sur le territoire



Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

- Action 4.1 Renforcer et développer les partenariats territoriaux
- Action 4.2 Rendre visible et accessible la TAE mise en œuvre dans les établissements
- Action 4.3 Incarner les objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration collective
- Action 4.4 Structurer des partenariats thématiques





Les axes structurants pour la mobilisation de l'enseignement agricole en faveur de l'agro-écologie et des transitions



Repositionner apprenants et apprentissages au cœur du système est la clé de voûte de la démarche « d'Enseigner à Produire Autrement ». Les apprenants sont incités à devenir acteurs, voire auteurs de leur apprentissage.

ACTION 1-1

Préparer les jeunes à débattre

Acteurs : Les établissements avec les outils mis à disposition par DGER/SDPOFE et le réseau EDD ; DNA ; DRAAF/SRFD ;

Réalisations : Séquences pédagogiques, objets numériques

Préparer les jeunes à pratiquer l'éloquence dans et hors la classe répond à ces évolutions. Les réformes récentes (réforme du collège, « grand oral » du baccalauréat 2021) invitent les enseignants à **promouvoir un travail approfondi des techniques oratoires**. Il s'agit aussi d'établir des liens entre ce travail réalisé dans la classe et des projets conduits en dehors de la classe (plaidoiries citoyennes par exemple). Ils s'appuieront sur des situations propices à l'exercice de la controverse par les jeunes, autour de sujets socialement vifs en lien avec l'agro-écologie (Exemple « grand oral » du baccalauréat technologique série STAV).

L'utilisation pertinente et avertie des outils numériques, notamment des réseaux sociaux, à des fins de communication et débat constitue un usage « professionnel » également à renforcer chez les apprenants, pour **développer leurs capacités créatives, sociales et argumentatives** dans ce contexte, tout en communiquant sur leur engagement dans les transitions. La valorisation de cet engagement est aussi un atout pour la reconnaissance de leur formation et l'attractivité de l'enseignement agricole.

ACTION 1-2

Soutenir la dynamique du réseau des éco-responsables

Acteurs : Les établissements avec les outils mis à disposition par DGER/SDPOFE ; DNA ; DRAAF/SRFD ;

Réalisations : Densification du réseau des éco-responsables, candidatures au concours « Tous éco-responsables, on parie ?! »

Les dynamiques impulsées par les apprenants éco-responsables permettent d'engager l'ensemble des jeunes – toutes filières de formation confondues – dans des démarches concrètes de transformation de pratiques au sein de leur établissement (énergie, pratiques agronomiques, alimentation, solidarité...). Elles constituent des terrains d'apprentissage et de réflexion, ainsi que des forces stimulantes pour l'ensemble de la communauté éducative. Chaque établissement veillera à **organiser la désignation d'un groupe d'éco-responsables en son sein et encouragera leurs actions**.

Les éco-responsables seront invités à proposer et à mettre en œuvre avec l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques, des évolutions au sein de l'établissement permettant de réduire significativement son empreinte environnementale.



Objectif : En 2022, 100% des établissements seront engagés dans une démarche écoresponsable.



ACTION 1-3

Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets

Acteurs : DGER/SDEDC et SDPOFE et le réseau EDD ; DRAAF/SRFD et DRFC ; Établissements et référents EPA ; DNA

Réalisations : groupes d'apprenants impliqués dans des projets portés par les établissements et/ou dans des projets de science participative

La **mise en projets des jeunes** doit se poursuivre et se « professionnaliser », en saisissant les opportunités offertes dans les référentiels et **en s'appuyant sur les dynamiques de projets développées dans les exploitations agricoles et les ateliers technologiques**.

Leur implication dans des projets de science participative impulsés par les établissements eux-mêmes ou par des organismes partenaires sera également favorisée.

ACTION 1-4

Reconnaître et valoriser toutes les compétences des apprenants liées aux transitions

Acteurs : DGER/POFE, DRAAF/SRFD et DRTIC

Réalisations : Badges numériques, unité facultative « engagement citoyen », engagement associatif lié aux transitions

La DGER déploie un **dispositif de reconnaissance et valorisation des actions volontaires menées par les apprenants** en matière de transition agro-écologique. Ce dispositif s'appuie sur la mise en œuvre de **badges numériques** ouverts (Open badges), attestant d'un engagement, d'une assiduité, de fonctions, de rôles, de contributions et de réalisations. Il est un **outil de motivation et de reconnaissance** incitant l'engagement des apprenants et dans différents domaines.

Autre outil : l'**unité facultative « engagement citoyen »** au niveau du CAP agricole et des baccalauréats professionnels et du baccalauréat technologique série STAV.

Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager ont la possibilité de s'impliquer dans des dynamiques de transitions en bénéficiant des dispositions du décret 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.



Complexe par nature, l'agro-écologie nécessite encore un travail d'appropriation par les équipes. L'accompagnement et la formation doivent se poursuivre.

Il s'agit aussi de poursuivre la rénovation des référentiels pour y intégrer l'agro-écologie et le bien-être animal, et plus largement de prendre en compte les grands défis du 21^{ème} siècle qui nécessitent une transition majeure des systèmes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation.

ACTION 2-1

Intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie dans les projets d'établissements

Acteurs : Etablissements de l'enseignement agricole supérieur ; établissements de l'enseignement agricole technique ; DGER/ SDES et SDEDC (BEMOP) ; DRAAF/ SRFD ; DNA

Réalisations : Plan Local EPA des établissements de l'enseignement technique public (PLEPA)

Une approche systémique à l'échelle de chaque établissement permettra d'intégrer les préoccupations de l'agroécologie dans les différentes dimensions du **projet d'établissement** : pédagogie, expérimentation, investissement, aménagement, équipement et fonctionnement. Elle suppose également un soutien et une reconnaissance au niveau de la gouvernance des établissements.

Chaque établissement de l'enseignement agricole technique public définira un plan d'action local EPA2. Il y précisera notamment les actions prévues en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de valorisation de la biodiversité. Il présentera ce plan d'action local EPA2 devant son Conseil d'administration d'ici mi-2021, puis lui communiquera un point d'avancement annuel.

Chaque établissement de l'enseignement supérieur public fera le point d'ici fin 2020 sur sa vision et son appropriation des enjeux liés aux transitions et à l'agro-écologie, ainsi que sa déclinaison des axes du plan EPA2

Les établissements de l'enseignement agricole privé sont invités à mettre en œuvre la même démarche.

ACTION 2-2

Poursuivre la rénovation des référentiels

Acteurs : DGER/POFE et SDES/IEA et DNA

Réalisations : Liste des référentiels rénovés



Objectif : En 2025, 100% des référentiels auront été rénovés pour intégrer les enjeux des transitions, de l'agroécologie et du bien-être animal.

Pour les diplômes de niveau baccalauréat professionnel et technologique, **il s'agit de poursuivre la rénovation des référentiels des diplômes et des certifications professionnelles des filières autres que la production**, à savoir celles du commerce, de la transformation, de l'aménagement et des services, en intégrant la démarche agro-écologique.

Pour les diplômes de l'enseignement supérieur, **il s'agit de rénover plusieurs référentiels de BTS**, en particulier : viticulture-œnologie, agronomie / production végétale, production horticole, productions animales, gestion forestière.



ACTION 2-3

Accompagner et former les équipes éducatives et pédagogiques aux référentiels renouvelés

Acteurs : DGER/SDPOFE, SDES, SDEDC, IEA ; DRAAF/SRFD et DRFC ; Établissements et référents EPA ; DNA

Réalizations : Plans annuels de formation national et régional (PNF et PRF) intégrant les besoins liés aux transitions et à l'agroécologie et au bien-être animal. Participation effective des équipes éducatives et pédagogiques à des actions de formation

Les **actions de formation** concernant ces rénovations se poursuivent sur :

- les contenus des **référentiels renouvelés**, leur impact en matière d'ingénierie et de pilotage pédagogique ;
- les **situations sociales et professionnelles** susceptibles de développer des capacités en lien avec l'**agro-écologie**.

Ces actions de formation doivent notamment aider les équipes enseignantes à valoriser les volumes horaires spécifiques (20 à 30 % du volume horaire global d'un diplôme) dédiés à des démarches pluridisciplinaires et à utiliser le potentiel pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements.

ACTION 2-4

Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogiques accessible à tous les acteurs de l'enseignement agricole

Acteurs : DGER/SDPOFE, SDEDC, SDES et SDRICI ; DRAAF/SRFD ; DNA ; référents EPA et réseaux thématiques

Réalisation : Plate-forme de ressources pédagogiques

Une **plateforme de ressources pédagogiques** pour enseigner à produire autrement sera mise en place. Elle sera accessible à l'ensemble des enseignants. Elle fera suite aux expérimentations pédagogiques, telles que la recherche-action PEPIETA (pratiques pédagogiques en équipe pluridisciplinaire pour enseigner la transition agro-écologique). Celle-ci a permis d'expérimenter et de développer des pédagogies basées sur les situations à ancrage territorial, à potentiel problématique et d'apprentissage forts.



Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements constituent le cœur des terrains d'apprentissage. Ils doivent refléter les politiques publiques portées par le ministère, voire être pionniers dans la reconception nécessaire des systèmes agro-alimentaires dont l'urgence s'intensifie face au changement climatique.

ACTION 3-1

Élaborer et déployer une approche diagnostique harmonisée des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole

Acteurs : Animateurs ResoThem ; Établissements (notamment DEA et DAT) ; DNA ; DRAAF/SRFD avec les CM ADT-ADEI (pilote) ; Référents EPA ; tiers-temps ou chef de projet

Réalisations : Diagnostics des exploitations et ateliers, bilans régionaux et nationaux de ces diagnostics



Objectif : Mi 2021, 100% des exploitations et ateliers auront conduit un diagnostic.

ACTION 3-2

Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs progrès

Acteurs : DRAAF/SRFD (avec les CM ADT-ADEI) et autres services ; DNA et ResoThem ; établissements ; DGER/SDRICI

Réalisations : Tableau de bord

Il s'agit de définir un **socle commun** pour l'analyse des performances des exploitations agricoles et ateliers technologiques,

Plusieurs outils de diagnostic « système » sont disponibles : IDEA4, HVE, PERFEA ou RSE. Leur déploiement restant hétérogène, en complément, une méthode sera proposée pour conduire une analyse approfondie de la situation d'une exploitation ou d'un atelier. Celle-ci **s'appuiera sur un collectif** incluant les apprenants et équipes éducatives, en faisant de cette démarche un exercice pédagogique, et en alimentant le projet d'établissement.

Les champs d'investigation potentielle de ces projets couvrent des domaines aussi variés que : la production agricole avec de la reconception du système d'exploitation, l'aménagement du paysage, la transformation par exemple fromagerie, la commercialisation, les services tels que le tri et le recyclage.

Les SRFD collecteront et synthétiseront les analyses faites par les établissements pour éclairer la stratégie et l'animation au niveau régional et permettre un pilotage national.

Chaque établissement a un contexte particulier et s'appuie sur une gouvernance propre. Mais, il est cependant nécessaire que l'ensemble des exploitations agricoles et ateliers technologiques puisse progresser collectivement sur des thématiques prioritaires, définies au niveau national et complétées au niveau régional.

Pour l'année 2020, 3 thématiques prioritaires sont définies au niveau national : sortie du glyphosate, développement de l'agriculture biologique, produits sous signe de qualité et AB en restauration collective.

Les DRAAF/SRFD mettront en place une animation au niveau régional pour susciter les effets d'entraînement, l'implication des



ACTION 3-2 (suite)

Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs progrès



Objectifs :

- fin 2020 : 100% des exploitations auront arrêté l'utilisation du glyphosate ;
- en 2025, 100% des établissements disposant d'une ou plusieurs exploitations agricoles et ateliers, ont au moins un de leurs ateliers de production en AB représentant 20% ou plus de la SAU de l'établissement ; 100% de la SAU des exploitations agricoles de l'enseignement agricole est conduite en AB, HVE ou SIQO ; 100% des ateliers technologiques ont une certification AB.

ACTION 3-3

Participer à des projets d'expérimentation et démonstration multi-sites

Acteurs : Etablissements de l'enseignement supérieur agricole ; établissements de l'enseignement technique (notamment DEA et DAT) ; DGER/IEA et SDRICI

Réalisation : Liste et carte de projets multi-sites en lien avec le changement climatique (par exemple stockage de carbone dans le sol)

ACTION 3-4

Repérer et impliquer des exploitations innovantes sur le territoire

Acteurs : Les établissements de l'enseignement agricole ; DRAAF ; OPA

Réalisation : rencontres et stages auprès d'agriculteurs innovants. Échanges de pratiques.

enseignants et les échanges de pratiques. Ils mobiliseront à cet effet les référents EPA et s'appuieront sur les différentes formes d'accompagnement, de collaboration et réseaux existants.

La DGER mettra en place un tableau de bord permettant de suivre les avancées des établissements et définira des cibles collectives au niveau national.

Il est également attendu des initiatives pour explorer de nouvelles approches sur des questions « socialement vives » : bien-être animal, relations avec les riverains, gestion de ressources en eau, ...

La DGER impulsera et accompagnera **l'émergence des projets d'expérimentation et démonstration**, impliquant des exploitations et ateliers de l'enseignement technique et supérieur agricole, en partenariat avec les acteurs de la recherche et du développement agricole.

Cette démarche sera mise en place en priorité sur des thématiques liées au changement climatique, **où l'intérêt d'une démarche multi-sites** est particulièrement prégnant.

L'apprentissage dans l'enseignement agricole se nourrit d'une diversité de situations professionnelles, qui prépare l'apprenant à faire face à la variabilité des contextes pédoclimatiques, économiques et humains dans lesquels il sera amené à s'insérer. Il se nourrit également de l'expérience des professionnels qui ont innové et expliquent leur motivation et leur trajectoire, ou encore d'échanges à l'international.

Les établissements, avec l'appui des DRAAF, s'attacheront à identifier des exploitations innovantes sur leur territoire et à les impliquer dans les dynamiques de formation.



Au contact du monde professionnel et au sein des territoires, les établissements de l'enseignement agricole sont à l'écoute des besoins. Les territoires, au-delà de leur rôle support, sont au cœur du système en tant qu'espace de production, d'alimentation et espace de vie et impliquent l'ensemble des filières (agricole, services, aménagement, ...).

Il s'agit d'imaginer collectivement de nouvelles modalités de travail et de vie avec les territoires pour nourrir une dynamique d'échanges réciproques. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une politique publique particulièrement intéressante.

ACTION 4-1

Renforcer et développer les partenariats territoriaux

Acteurs : Etablissements, avec référents EPA, tiers-temps et chefs de projets ; DRAAF/SRFD avec les CM ADT-ADEI (pilotes) ; IEA ; Réseaux (dont EDD) ; DNA ; RésoThem

Réalisations : Nouvelles participations dans des partenariats au niveau local ou régional, état des lieux régional des partenariats significatifs (juin 2020) et point d'évolution annuel des partenariats.



Objectif : En 2022, chaque établissement a au moins 2 partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire (GIEE, groupes Ecophyto, Projet Alimentaire Territorial (PAT), Charte de riverains, ...).

ACTION 4-2

Rendre visible et accessible la TAE mise en œuvre dans les établissements

Acteurs : Etablissements et référents EPA ; DNA ; RésoThem ; DRAAF/SRFD

Réalisations : ½ journées organisées dans les établissements, ouvertes à des partenaires ou des parties prenantes, en lien avec l'agroécologie et les transitions ; carte interactive

A partir d'un état des lieux régional des partenariats d'ampleur significative et pertinents par rapport à EPA, les DRAAF élaboreront avec les établissements une **stratégie de développement de ces partenariats**.

Ils encourageront une implication de chaque établissement dans une ou plusieurs formes de partenariat avec des acteurs socio-économiques ou des collectivités, par exemple par la participation à des GIEE, les groupes Ecophyto DEPHY, les actions des « Territoires d'innovation – Grande ambition » (TIGA).

Ils veilleront à ce que les établissements s'inscrivent dans les PAT (plans alimentaires territoriaux), qui seraient mis en place sur leur territoire, voire s'impliquent activement dans leur élaboration.

En lien avec les activités citées en axe 1 et 3, les établissements organisent des événements ouverts à leurs partenaires ou plus largement à des parties prenantes et au grand public, à l'occasion desquels ils témoignent de leur démarche EPA.

Afin d'améliorer la visibilité, la DGER concevra un **outil interactif des établissements** qui, sur requête spécifique des bases de données de l'enseignement agricole (à minima les EPLEFPA), **mettra en valeur les points saillants et novateurs**.



ACTION 4-3

Incarner les objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration collective

Acteurs : Etablissements et référents EPA ; DGER ; DRAAF/SRFD en concertation avec les Régions

Réalisations : Enquête nationale sur l'application des 5 mesures de la loi EGALIM dans l'enseignement agricole



Objectif : Chaque établissement s'engage d'ici le 1er janvier 2021 pour la mise en œuvre des 5 mesures de la loi EGALIM. La part de produits de qualité et durables (AB, SIQO, certification environnementale de niveau 2 ou 3) atteint 50% au 1er janvier 2022 dont 20% de produits AB.

Les établissements d'enseignement agricole ont vocation à illustrer, par l'offre alimentaire au sein de leur dispositif de restauration collective, un engagement exemplaire en faveur des objectifs fixés par la loi EGALIM. Ils doivent traduire dans leurs pratiques la nécessaire transition des systèmes alimentaires, pour favoriser une alimentation saine et durable.

Une enquête nationale sur les 5 mesures de la loi EGALIM dans l'enseignement agricole sera conduite auprès des établissements pour permettre un état des lieux au niveau national. Cet état des lieux sera mobilisé pour faciliter le partage d'expériences, identifier les besoins d'accompagnement et éclairer le dialogue au niveau régional.

ACTION 4-4

Structurer des partenariats thématiques

Acteurs : DGER et partenaires

Réalisations : Partenariats thématiques structurants

Quelques expériences de construction d'un **partenariat à large échelle** ont été conduites au cours des dernières années, en considérant les synergies entre différentes missions de l'enseignement agricole et celles de partenaires (par exemple Agences de l'eau, Institut technique Astredhor ou FNAB). Elles ont démontré l'intérêt d'un tel effort de structuration pour **la diffusion de bonnes pratiques et l'acquisition de compétences pertinentes par les apprenants.**

La DGER s'attachera à **renouveler et développer ce type de partenariat**, notamment avec des instituts techniques agricoles et/ou agro-industriels.



Le rôle de l'établissement

Acteurs : les équipes de direction (pilote), les équipes d'enseignement et d'éducation, les chefs de projet (référénts EPA, Tiers Temps, chef de projet et de partenariat ...), les responsables locaux de formation, les élèves dont les éco-responsables, éco-délégués, les partenaires locaux ... avec l'appui du DNA, RésoThem, réseau EDD, et chargés de mission ADT-ADEI et politiques éducatives en SRFD.

L'établissement implique ses instances de gouvernance stratégiques dans la définition et le suivi de son plan EPA2 (avec un point annuel). Il impulse une dynamique collective pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et des apprenants, en s'appuyant sur les instances consultatives existantes et en mettant en place si besoin des instances ou échanges complémentaires.

La traduction opérationnelle pourra prendre la forme d'un **Plan Local Enseigner à Produire Autrement (PLEPA)**, construit sur la base d'une trame simple proposée par la DGER et les SRFD.

Le rôle de la DRAAF

Acteurs : La DRAAF-DAAF / SRFD-SFD avec les chargés de mission ADT-ADEI (pilotes) avec l'appui du DNA, RésoThem, réseau EDD, les chargés des politiques éducatives et autres agents en SRFD, les DRFC et les autres services de la DRAAF, les partenaires régionaux et autres services de l'Etat en région, les organisations professionnelles

A partir des orientations nationales, du contexte régional, et en concertation avec les établissements, les DRAAF/DAAF (SRFD) revisiteront et évalueront leur Programme Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA), au plus tard en décembre 2020.

Elles veilleront à l'articulation du PREPA avec les autres politiques publiques portant sur des métiers et activités auxquelles prépare l'enseignement agricole. Les chargés de mission en DRAAF/DAAF organisent l'animation régionale entre établissements d'enseignement, en s'appuyant notamment sur les référents EPA, qu'ils désignent en concertation avec les établissements, et auxquels ils peuvent attribuer des décharges horaires selon les modalités établies par la DGER.



Le rôle de la DGER

Acteurs : La DGER (sous-directions, inspection, mission communication), les autres directions du MAA (FORMCO, DGAL, DGPE ...), avec l'appui des chargés de mission ADT-ADEI, les chargés des politiques éducatives en SRFD, le DNA, RésoThem, réseau EDD, les organisations professionnelles au niveau national

La DGER met en place un **comité de pilotage du plan EPA2** et organise les concertations appropriées au niveau national. Elle veille à prendre en compte les autres politiques publiques portées par le MAA.

Elle mobilise des moyens d'accompagnement (notamment le Dispositif National d'Appui (DNA) à l'enseignement technique agricole, ainsi que les animateurs des réseaux nationaux), en veillant à leur bonne articulation.

Elle organise le recueil des indicateurs et la valorisation du plan au niveau national.

Au sein de la DGER, la coordination de l'ensemble du plan est assurée par la SDRICI, en complément d'une coordination spécifique pour chaque axe :

AXE 1 - coordination POFE

AXE 2 - coordination EDC (BGDC)

AXE 3 - coordination SDRICI (BDAPI)

AXE 4 - coordination SDRICI (BDAPI).

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**L'AVENTURE
DU VIVANT**

LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE